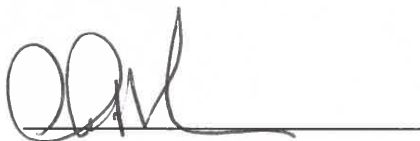


**AVIS PUBLIC
D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NO. 175 SUR LES ANIMAUX POUR LES TNO
LAC-CHICOBİ ET LAC-DESPINASSY**

Avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice générale de la MRC d'Abitibi QUE :

- Lors de la séance régulière tenue le **20 septembre 2023**, la Table des conseillers de comté de la MRC d'Abitibi a, par l'adoption de la résolution n^o AG-162-09-2023, adopté le règlement no. 175 sur les animaux pour les TNO Lac-Chicobi et Lac-Despinassy.
- Ce règlement a pour objet la mise en place d'un encadrement concernant les animaux domestiques sur les territoires des TNO Lac-Chicobi et Lac-Despinassy.
- Ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC d'Abitibi situé au 582, 10^e Avenue Ouest, à Amos, ainsi qu'au www.mrcabitibi.qc.ca.

Donné à Amos ce 4^e jour d'octobre 2023.



Christine Meunier
Directrice générale et
secrétaire-trésorière